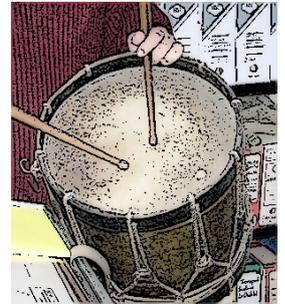


Année 12

Tambour battant



Informations confinement

Désormais **l'ensemble des espaces publics est interdit d'accès** par arrêté (stade, Giraudet, le cimetière, ...)

Restez chez vous, aérez vous dans votre jardin, respectez les consignes (une heure de sortie maximum par jour).

Les conseillers municipaux téléphonent régulièrement aux personnes qui pourraient être en difficulté. N'hésitez pas à les joindre via les numéros de téléphone ci-contre.

Des attestations supplémentaires sont à votre disposition dans une pochette à la porte de la mairie. Merci de les prendre avec les précautions d'usage .

Prenez soin de vous et de vos proches

Le Conseil Municipal

INFOS SMIRTOM

Les collectes des Ordures Ménagères Résiduelles (**bac bordeaux**) et les collectes des emballages (**bac jaune**) **sont maintenues** durant la période de confinement, mais peuvent connaître des modifications d'horaires.

Nous vous demandons de bien vouloir **sortir les bacs la veille du ramassage**.

La collecte du verre et du papier est suspendue pendant toute la durée du confinement. Un ramassage sera organisé ultérieurement. Les modalités pratiques seront définies en temps et en heure, pour la bonne marche de cette opération.

A MARCAIS

► Les employés municipaux sont placés en **service minimum mais restent mobilisés** . Ils le sont chacun leur tour merci d'éviter tout contact avec eux .

► La mairie et la poste sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre. Une **permanence téléphonique** est assurée de 10h à 12h sauf le dimanche.

► Vous pouvez vous approvisionner en alimentation en respectant les distances et les consignes sanitaires :
AU LOCAL, de 9h à 12h lundi mardi jeudi vendredi livraisons possibles
AU FRANC PARLE, tous les jours de 10h à 19h.

N°47

24 MARS
2020

Téléphone : 02 48 96 12 31
Courriel :
mairie-marçais@orange.fr
Site : marçais.fr

**PERMANENCE
TÉLÉPHONIQUE
MAIRIE**

**Du mardi au
samedi de 10h à
12h**

02 48 96 12 31

**Michelle RIVET
02 48 96 53 80
07 72 34 55 64**

**Annie DION
0248 56 33 57
06 87 84 34 75**

Nouveau :
contacts,
informations,
services entre
voisins
sur la page
Facebook de la
mairie
Marçais

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le :

Demeurant :
.....
.....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr);
- déplacements pour motif de santé;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à, le...../...../2020
(signature)